



**L'association
Village Saint-Paul**
organise sa **14^e « Foire à tout »**
le dimanche 17 juin 2018
Place Saint-Paul à Caen
de 9 h 00 à 18 h 00

Buvette - Frites - Sandwichs
3 euros le mètre

Inscriptions :

Jean-François BONINI 5 rue d'Ardennes 14000 CAEN Tél. : 02.31.73.77.13	Malo BIENVENÛE 14 rue d'Ardennes 14000 CAEN Tél. : 09.54.49.87.85
----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

www.villagesaintpaul.net

FOIRE A TOUT 2018 – RÈGLEMENT

Article 1er :

La Foire au grenier sera déclarée ouverte à 9 heures et se terminera à 18 heures.

Les exposants sont accueillis à partir de 8 heures.

Article 2 :

Pendant la durée de l'installation, étant donné la proximité des habitations, il faudra couper le moteur des voitures pour éviter les nuisances sonores. De plus, toute sonorisation individuelle est interdite.

Tout véhicule devra être impérativement dégagé pour 9 h de la Place Saint Paul.

Article 3 :

Les participants ne peuvent en aucun cas concéder leur emplacement et doivent exposer au numéro qui leur aura été attribué et communiqué à leur arrivée par les organisateurs. Les emplacements ont été réservés par ordre d'arrivée des bulletins de réservation accompagnés des règlements.

Aucun versement du droit de réservation ne sera remboursé.

Article 4 :

Aucune des marchandises exposées et mises en vente ne devra dépasser la ligne délimitant l'emplacement. L'association n'est en aucun cas responsable des marchandises exposées. Seule la responsabilité du vendeur est engagée. De plus l'association se réserve le droit de refuser les exposants qui ne vendraient pas d'objets d'occasion. **La vente de produits alimentaires est interdite, sauf le stand buvette.**

Article 5 :

Les emplacements devront être laissés propres par les exposants.

Article 6 :

Conformément à l'article L310-2 du code du commerce, chaque participant doit attester sur l'honneur ne pas participer à plus deux ventes au déballage par année civile.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ **Ville :** _____
Tél. fixe : _____
Mobile : _____
Nombre de mètres : _____

Il vous sera demandé de signer une attestation selon laquelle vous n'avez pas participé en 2018 à plus d'une foire à tout, conformément à la réglementation en vigueur.

Le stationnement des véhicules ne sera pas autorisé sur l'emplacement du vide grenier de 9 heures à 18 heures.

Liste des pièces à fournir avec votre bulletin :

- Photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso).
- Chèque au nom de l'association Village Saint Paul.

Le règlement de la foire peut être imprimé sur le site de l'association (<http://www.villagesaintpaul.net>), mais vous pouvez aussi le recevoir par courrier en joignant à votre inscription une enveloppe timbrée à votre adresse.

Les emplacements seront réservés par ordre d'arrivée des inscriptions.